



RECU EN PREFECTURE

Le 13 octobre 2021

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20210930-D00659010-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 30 septembre 2021

**Le Conseil Municipal, convoqué le 23 septembre 2021, s'est réuni à la salle
du Conseil Municipal à l'Hôtel de Ville**

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n° 2), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE (à compter de la question n° 2), Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY (jusqu'à la question n° 9 incluse et à compter de la question n° 31), M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 2), M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (jusqu'à la question n° 30 incluse), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL (à compter de la question n° 2), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 2), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 2), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 9)

Secrétaire :

M. Christophe LIME

Étaient absents :

Mme Marie ETEVENARD

Procurations de vote :

Mme Anne BENEDETTO à M. André TERZO (jusqu'à la question n° 1 incluse),
Mme Aline CHASSAGNE à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n° 1 incluse),
M. Sébastien COUDRY à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question n° 10 et
jusqu'à la question n° 30 incluse), Mme Marie ETEVENARD à Mme Annaïck
CHAUVET, M. Pierre-Charles HENRY à M. Ludovic FAGAUT (à compter de la
question n° 31), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 1
incluse), Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 8 incluse)

OBJET : 64. Cession de matériels, véhicules et engins réformés

Délibération n° 2021/006590

Cession de matériels, véhicules et engins réformés

Rapporteur : Mme Annaïck CHAUVET, Adjointe

	Date	Avis
Commission n° 2	15/09/2021	Favorable unanime

Résumé :

Comme chaque année, en fonction du budget d'investissement alloué, la Direction Parc Automobile et Logistique propose et réajuste son programme de renouvellement de véhicules et matériels les plus vétustes après diagnostic de l'atelier mécanique. La Ville de Besançon organisera des ventes aux enchères de véhicules et matériels réformés sur Internet via la plateforme AgoraStore.

La Ville organisera des ventes aux enchères destinées à céder des véhicules et matériels réformés ou dont elle n'a plus l'utilité (véhicules et engins ainsi que divers matériels provenant de l'ensemble des services), sur Internet via un outil de courtage aux enchères géré par la société AgoraStore ce qui implique que le prix de vente ne peut être défini avec précision avant que la vente ne soit réalisée.

La Ville va notamment procéder à la mise en vente de matériels, véhicules et engins suivants, pour lesquels le prix de vente est susceptible de dépasser les 4 600 € :

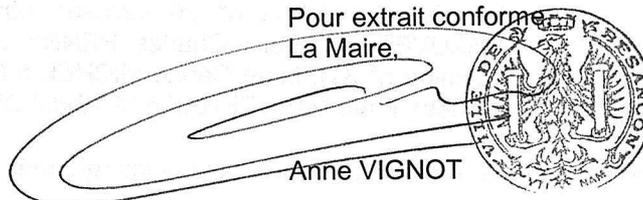
Actif (code)	Actif (description)	Date immatriculation	Acquisition	Budget payeur	Mise à prix
PAR-1471	Renault TALISMAN DCI 160	26/09/2016	27 383,21 €	BP VILLE	5 000 €
PAR-7231	Renault camion plateau Cassani	13/07/1995	39 639,59 €	BP VILLE	1 500 €

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- autorise Mme la Maire à vendre aux enchères les matériels, véhicules et engins dont la mise à prix est supérieure à 4 600 € ou dont le prix de vente pourrait dépasser 4 600 €,
- autorise l'encaissement du montant de ces ventes.

Pour extrait conforme
La Maire,

Anne VIGNOT



Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseillers intéressés : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.